

# 19<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DU LARAGNAIS

1er au 3 Juin 2018

## REGLEMENT PARTICULIER

### PROGRAMME - HORAIRES

<b>Parution du règlement-Ouverture des engagements</b>	<b>Lundi 30 avril 2018</b>
<b>Clôture des engagements</b>	<b>Lundi 21 mai 2018 Minuit</b>
<b>Parution du Road-Book</b> A retirer au Café de la Gare à Laragne	<b>Samedi 26 mai 2018</b>
<b>Dates et heures des reconnaissances</b>	<b>Samedi 26 mai 2018</b>
<b>De 8 h à 20 h les 3 jours</b>	<b>Dimanche 27 mai 2018</b> <b>Vendredi 1er juin 2018</b>
<b>Vérifications administratives</b> Zone Artisanale du Plan à Laragne	<b>Vendredi 1er juin 2018</b> <b>De 14h00 à 21h15</b>
<b>Vérifications techniques</b> Place des Aires à Laragne	<b>Vendredi 1er juin 2018</b> <b>De 14h15 à 21h30</b>
<b>Heure de mise en place du parc de départ le :</b> <b>Lieu :</b>	<b>Samedi 2 Juin 2018</b> <b>Place des aires</b>
<b>Shakedown</b>	<b>Vendredi 1er juin 2018</b> <b>De 15h00 à 19h00</b>
<b>1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires sportifs</b> Gymnase de Laragne	<b>Vendredi 1er juin 2018 - 20h30</b>
<b>Publication des équipages admis au départ</b> <b>Publication des heures et ordres de départ</b> Parc fermé – Place des Aires à Laragne	<b>Vendredi 1er juin 2018 - 22h00</b>
<b>Départ de la 1<sup>ère</sup> étape</b> <b>Lieu: Place des Aires</b>	<b>le : 2 Juin 2018 à 8 h 00</b>
<b>Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape</b> Parc fermé – Place des Aires à Laragne	<b>Samedi 2 juin 2018 -18h35</b>
<b>Publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> étape et des</b> <b>Heures et ordres de départ de la 2<sup>ème</sup> étape</b> Parc fermé – Place des Aires à Laragne	<b>Samedi 2 juin 2018 - 21h00</b>
<b>Départ de la 2<sup>ème</sup> étape</b> Parc fermé – Place des Aires à Laragne	<b>Dimanche 3 juin 2018 - 8h00</b>
<b>Arrivée du Rallye</b> Parc fermé – Place des Aires à Laragne	<b>Dimanche 3 juin 2018 - 13h08</b>
<b>Vérifications finales éventuelles</b> Garage Audibert à Laragne	
<b>Publication des résultats du Rallye</b> Parc fermé – Place des Aires à Laragne	<b>Dimanche 3 juin 2018 - 15h00</b>
<b>Remise des prix</b> Place des Aires à Laragne	<b>Dimanche 3 juin 2018 - 16h00</b>

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Alpes organise les 1<sup>er</sup> - 2 et 3 juin 2018 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA le **13/04/2018** sous le numéro **36** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_

### Comité d'Organisation

Présidents : Dominique LAMY Président de l'ASA des Alpes  
"Kiki" PASCAL Président de l'Auto-Sport du Laragnais  
Secrétariat du Rallye : AUTO-SPORT DU LARAGNAIS  
Chez Kiki PASCAL  
ARZELIERS – 05300 LARAGNE

Permanence du rallye : Gymnase de LARAGNE du 1 juin 2018 à 14 h 00 au 3 juin 2018 à 18 h.

### Organisateur technique

AUTO-SPORT DU LARAGNAIS : Chez Kiki PASCAL  
ARZELIERS – 05300 LARAGNE  
Portable : 06.08.67.87.17

Site Internet : [www.autosportdularagnais.com](http://www.autosportdularagnais.com)

Contacts : [kikipascal05@wanadoo.fr](mailto:kikipascal05@wanadoo.fr)

### 1.1P. OFFICIELS

#### Président du Collège des Commissaires Sportifs

ARGELES Aimé Licence 5043

#### Membres du Collège des Commissaires Sportifs

TURQUAY Michèle Licence 6843

GHIGO Denyse Licence 1968

#### Directeur de Course

GHIGO Gérard Licence 1967

#### Directeur de Course Rallye 2

EYDOUX André Licence 7205

#### Directeurs de Course Adjoins

COULET Christian Licence 3650

MAGNAN Jean Michel Licence 227785

PELAT Patrick Licence 1413

#### Médecin Chef

DOMERGUE Christian Licence 185261

#### Commissaires Techniques

FRANCOU Bertrand(Responsable) Licence 4010

BLANC Philippe Licence 38131

TURPIN Dominique Licence 119028

FORESTELLO Jean-Pierre Licence 11620

PECQUEUX Céline Licence 227105

#### Commissaire Technique Rallye 2

FORESTELLO Jean-Pierre Licence 11620

#### Chargées des relations avec les concurrents

CHAPIN Jeannie Licence 8999

FORESTELLO Isabelle Licence 138486

#### Délégué de la Ligue du Sport Automobile PACA

En cours Licence

#### Chargé des relations avec la presse

GEYMET Ludivine Licence 253472

Nombre de postes de commissaires : voir plan de sécurité détaillé

Nombre de commissaires : voir plan de sécurité détaillé

Nombre d'ambulance : voir plan de sécurité détaillé

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Laragnais compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2018 Coefficient 3

Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA 2018.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu :

**A Laragne le 1er juin 2018 de 14h00 à 21h30**

- Vérifications administratives de **14h à 21h15** Zone Artisanale Le Plan (entrée Sud de Laragne)
- Vérifications techniques de **14h15 à 21h30** sur la Place des Aires

Les vérifications finales seront effectuées au Garage AUDIBERT - Agent FORD – LARAGNE.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye National du Laragnais doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **jusqu'au 21 mai 2018** minuit (le cachet de la poste faisant foi). Les chèques devront être libellés à l'ordre de l'Auto-Sport du Laragnais.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **490.00 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **980.00 €**.

Les concurrents désirant participer au shakedown devront rajouter à leur droit d'engagement la somme de 10.00 €.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les photocopies des permis de conduire, des licences pilote et co-pilote devront être jointes à la demande d'engagement.

### Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé,
- Au cas où la compétition n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une **demande écrite** parvienne à l'organisateur.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée : Zone Artisanale Le Plan à Laragne

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### **5.1P. IDENTIFICATION DES VEHICULES**

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mmx110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la

plaque d'immatriculation (520 mmx110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du Laragnais représente un parcours de **448,177 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **116,340 km**.

Les épreuves spéciales sont :

<b>ES 1.2.4 :</b>	<b>St Jean</b>	-	<b>13,890 km</b>
<b>ES 3.5 :</b>	<b>Sigoyer</b>	-	<b>14,750 km</b>
<b>ES 6.8 :</b>	<b>Col de Faye</b>	-	<b>8,485 km</b>
<b>ES 7.9 :</b>	<b>Chabestan</b>	-	<b>14,100 km</b>

L'itinéraire figure dans l'annexe "Itinéraire".

### **SHAKEDOWN :**

La participation à ces essais non chronométrés n'est pas obligatoire.

Ne pourront y participer que les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.

**L'équipage devra se présenter au départ au complet avec l'équipement réglementaire en épreuve spéciale.**

### **IMPORTANT :**

Les concurrents font part de leur décision en cochant la case prévue sur la demande d'engagement. Toutefois, pour garder au shakedown sa valeur d'essais, il sera exceptionnellement possible de signaler sa participation à l'organisateur au plus tard le **31 mai à minuit**.

La liste des participants doit être fournie au directeur de course à l'ouverture des vérifications.

Le nombre de passages est limité à 3.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu de **8h à 20 h les 26 et 27 mai et le 1er juin 2018**.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaires Chef de poste	Chasuble orange barrée noir
Commissaires de route	Chasuble orange
Chronométreurs	Chasuble bleue
Directeurs d'épreuves	Chasuble rouge
Médecin	Chasuble blanche

### **7.3.17P. Nouveau départ après abandon / Rallye 2**

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit (\*) à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

(\*) NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via le Directeur de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera Place des Aires à LARAGNE le dimanche **3 juin 2018 à 16h00**.

Les prix en espèces sont cumulables.

Les chèques seront envoyés à l'adresse du pilote la semaine suivant le rallye.

<b>SCRATCH</b>	1 <sup>er</sup>	490 €
	2 <sup>ème</sup>	430 €
	3 <sup>ème</sup>	360 €

<b>FEMININ</b>	1 à 2 partantes	+ 2 partantes
	1 <sup>ère</sup>	240 €      240 €
	2 <sup>ème</sup>	200 €

<b>GROUPE</b>	1 à 4 partants	+ 4 partants
	1 <sup>er</sup>	240 €      240 €
	2 <sup>ème</sup>	220 €
	3 <sup>ème</sup>	200 €

<b>CLASSE</b>	1 à 3 partants	4 à 6 partants	7 à 9 partants	10 à 12 partants	+12 partants
	1 <sup>er</sup>	490 €	490 €	490 €	490 €
	2 <sup>ème</sup>		390 €	390 €	390 €
	3 <sup>ème</sup>		290 €	290 €	290 €
	4 <sup>ème</sup>			190 €	190 €
	5 <sup>ème</sup>				140 €

**REMORQUES :** Comme chaque année, pendant toute la durée du rallye, un parking fermé, à accès réservé et gratuit, est prévu pour les remorques.

**DEPANNAGE :** En aucun cas, la responsabilité de l'organisation et/ou des services de dépannage ne sauraient être engagées lors des opérations de dépannage.